

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-027

L'an deux mille dix-huit, le 12 février 2019 à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 février 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 25
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Philippe SUDRAT, M. Hugues AUVILLE, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE et Mme Monique PLAZZI.

OBJET :

Budget Primitif Principal
Année 2019

Philippe SUDRAT donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETARE : Justine McCOMISH LORAIN

Rapporteur : Patrick DARY

Après reprise des résultats et des restes à réaliser 2018, le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix s'équilibre, pour l'année 2019 et par section de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	250 000 €		
Recettes réelles de fonctionnement	7 864 044 €	Dépenses réelles de fonctionnement	7 610 721 €
Recettes d'ordre entre sections	154 565 €	Dépenses d'ordre entre sections	657 888 €
Total des produits de la section de fonctionnement	8 268 609 €	Total des charges de la section de fonctionnement	8 268 609 €

Résultat d'Investissement reporté	1 636 172 €		
Recettes réelles d'investissement	5 470 128 €	Dépenses réelles d'investissement	7 609 623 €
Dont RAR	1 591 717 €	Dont RAR	1 166 539 €
Recettes d'ordre entre sections	657 888 €	Dépenses d'ordre entre sections	154 565 €
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	63 500 €	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	63 500 €
Total des produits de la section d'investissement	7 827 688 €	Total des charges de la section d'investissement	7 827 688 €

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190212-DC201910054-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2019
Date de réception préfecture : 14/02/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **14 FEV. 2019**

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal – développée dans les documents budgétaires joints de manière dématérialisée – est soumise à l'approbation du Conseil de Communauté. Le niveau de vote proposé est le chapitre.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2019 du Budget Principal, conformément aux équilibres rappelés ci-avant.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190212-DC2019710054-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2019
Date de réception préfecture : 14/02/2019